

Faculté de droit &
science politique



FACULTÉ DE
DROIT &
SCIENCE
POLITIQUE

Licence Professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales



LICENCE
PROFESSIONNELLE
CONTROLÉE
PAR L'ÉTAT


MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*


UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Présentation de la formation

La Licence Professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales forme les étudiants à la gestion publique locale en associant enseignements théoriques et pratiques. Le programme couvre des domaines essentiels comme le droit des collectivités territoriales, les finances locales, les marchés publics, la fonction publique et l'urbanisme. Conférences, témoignages de professionnels et

immersion sur le terrain (stage ou alternance) permettent aux étudiants d'acquérir des compétences opérationnelles solides. La formation valorise également la communication écrite et orale ainsi que la maîtrise des outils numériques et administratifs indispensables à l'exercice des fonctions dans les administrations territoriales.

Les objectifs

Cette formation prépare les étudiants à évoluer dans les administrations locales et leurs établissements publics. Elle leur permet de maîtriser le cadre juridique des collectivités territoriales, d'analyser les enjeux territoriaux et de mettre en œuvre

des décisions publiques. Elle développe également des compétences en gestion administrative, outils numériques, sécurité informatique, veille juridique et communication.

Les compétences acquises

Positionnement dans l'environnement territorial ; Mise en œuvre des règles et procédures juridiques ; Expression et communication écrites et orales ; Usages numériques ; Positionnement vis à vis d'un champ professionnel ; Exploitation de données à des fins d'analyse ; Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ; Activité de veille ; Analyse et gestion des risques ; Rédaction d'actes juridiques

Programme des enseignements

Semestre 5

UE	Enseignements	ECTS
UE 5.1 - Administration territoriale : Institutions et démocratie locale	Institutions territoriales ; État territorial ; Histoire de l'administration locale ; Élections locales	11
UE 5.2 - Moyens financiers de l'action locale	Finances locales ; Pratique budgétaire	5
UE 5.3 - Outils de l'action locale 1	Commande publique ; Pratique des marchés publics	5
UE 5.4 - Méthodologie	Rapport administratif (concours) et rédaction administrative (pratique) ; Entraînement à l'oral (concours) et prise de parole en public	4
UE 5.5 - Outils et langage	Anglais professionnel 1 ; Environnement numérique ; Conférences thématiques et de professionnalisation	5

Semestre 6

UE	Enseignements	ECTS
UE 6.1 - Moyens humains de l'action locale	Droit de la fonction publique territoriale ; Gestion des ressources humaines ; Management : grands principes	6
UE 6.2 - Outils de l'action locale 2	Urbanisme ; Pratique du droit des sols	4
UE 6.3 - Professionnalisation	Stage 12 semaines	8
UE 6.4 - Projet tutoré	Projet tutoré : travail pratique d'intérêt territorial ou mini-mémoire	8
UE 6.5 - Outils et langage	Anglais professionnel 2 ; Environnement numérique ; Conférences thématiques et de professionnalisation	4

Formation et débouchés

Rythme de formation :

La formation s'effectue à **temps plein**, en présentiel, avec des cours les lundis, mardis et mercredis. Les alternants sont en structure d'accueil les jeudis, vendredis et durant les périodes hors cours. Un **stage obligatoire** (pour les étudiants ne relevant pas de l'apprentissage) de 12 semaines doit être réalisé dans une collectivité territoriale ou un organisme en lien étroit avec ces collectivités.

Modalités d'accès :

L'admission en troisième année de Licence Professionnelle est accessible aux étudiants justifiant de 120 crédits ECTS, soit d'un diplôme de **niveau V** (Bac +2) tel qu'un BTS, un DUT ou une deuxième année de licence validée dans un domaine lié à l'administration, la gestion ou le droit. L'évaluation prend en compte les résultats académiques, la cohérence du parcours et la motivation du candidat au regard des éléments transmis lors du dépôt de la demande d'admission

Après la formation :

Les diplômé(e)s peuvent exercer dans des fonctions variées au sein des collectivités territoriales, établissements publics ou structures parapubliques. Parmi les débouchés possibles : assistant de direction, secrétaire général de mairie, chargé de la gestion du personnel, chargé de l'emploi et des compétences, assistant RH, responsable de la formation, gestionnaire comptable et budgétaire, responsable des marchés publics, instructeur du droit des sols, chargé d'études en urbanisme ou encore monteur d'opérations immobilières.

Contact

UFR Droit et Science Politique
57 Rue Pierre Taittinger - 51100 REIMS
03.26.91.38.26
scolarite.droit@univ-reims.fr
<https://www.univ-reims.fr/ccc>

Responsables pédagogiques :

M. Laurent DERBOULLES
M. Jean- michel BRICAULT

Informations complètes



<https://lc.cx/IWJ4G3>